



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 avril 2026

Présidence : M. Laurent Gremaud, Syndic  
Citoyennes et citoyens présents : 29  
Auditeurs sans droit de vote : Laurence Buchs, secrétaire communale  
Daniella Pasquier, administratrice des finances

Il est 20h00 lorsqu'au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyens présents et les remercie cordialement pour leur participation à cette assemblée des comptes 2025.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 15 du 10 avril 2026, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch) ainsi que sur l'application iGruyère.

Quelques citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir et nous les en remercions, dont Alexandra Buchs et Patrick Gapany.

**M. le Syndic**, avant de continuer, demande à l'assemblée si toutes les personnes présentes ont bien acquis le droit de vote communal conformément à l'article 2a de la loi sur l'exercice des droits politiques.

**M. le Syndic** procède à la nomination des scrutateurs, soit : M. Jonas Clerc pour la table 1 + table du Conseil et M. Jacques Pugin pour la table 3 et 4.

**M. le Syndic** demande s'il y a une objection à cette nomination. Puisque ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée et leur demande d'informer la secrétaire, Mme Laurence Buchs du nombre de participants : M. Jonas Clerc (19 sièges), M. Jacques Pugin (10 sièges), La majorité absolue est donc de 16 voix.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

(art. 18 al. 4: les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. En cas d'égalité, le président départage.)

**M. le Syndic** précise également que l'assemblée est enregistrée sur support digital afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et demande à chaque personne de s'annoncer avant chaque prise de parole.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le Syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.



**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques par rapport au Tractanda proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2025**

(Il ne sera pas lu, il a pu être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, selon l'art. 13 RELC et sur le site internet de la commune)

**2. Comptes 2025**

- 2.1 Comptes de résultats
- 2.2 Comptes des investissements
- 2.3 Rapport de la commission financière
- 2.4 Approbation des comptes

**3. Règlement relatif à l'accueil extrascolaire**

- Présentation
- Approbation

**4. Informations**

**5. Divers**

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques quant à ce Tractanda et demande de bien vouloir l'approuver en levant la main.

Abstention 0  
Avis contraire 0

**Résultat du vote : Le Tractanda est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2024**

---

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document pouvait être consulté au préalable au bureau communal.

**M. le Syndic** demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Avis contraire 0



Abstention 0

**Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**M. le Syndic** considère le document comme adopté.

**M. le Syndic** passe au point 2 du tractanda.

## **2. Comptes 2025**

---

### **2.1 Comptes de résultats**

**M. le Syndic** procède à la présentation des comptes 2025. Les comptes 2025 sont projetés au beamer et mis à disposition dans la salle. La commission financière présentera ensuite son rapport sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

**M. le Syndic** explique que la norme MCH2 impose l'établissement de la liste des comptes dépassant CHF 6'000.- et 20% du montant alloué au budget. Cette liste sera présentée à la fin de la présentation des comptes et sera commentée par chaque conseiller lors de la présentation des chapitres.

Les comptes 2025 ont pu être consultés sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal et de ce fait, seuls les différents chapitres seront présentés.

#### **0 – Administration (M. le Syndic, Laurent Gremaud) : en charges CHF 584'431.72 et en revenus CHF 166'565.20**

**M. le Syndic** présente ce chapitre qui a une différence de CHF 24'021.47.- de charges en plus par rapport au budget. Cette différence provenant du changement de serveur informatique, de l'augmentation du nombre d'heures des conseillers communaux, de l'augmentation du taux de travail de l'administratrice des finances ainsi que du changement de l'organe de révision. Concernant le changement de serveur, celui-ci n'ayant pas été prévu au budget, **M. le Syndic** précise que la commission financière a été avertie.

**M. le Syndic** met l'accent sur l'entretien des forêts dans ce chapitre où un montant de CHF 6'688.70 pour des frais de débardage d'arbres en mauvais état n'avait pas été budgété.

**M. le Syndic** ajoute pour le sous-compte 0290.3199.01 un montant de CHF 5'592.55 en charges en raison de corrections de l'année 2023/2024 pour un montant de CHF 2'588.00 et du décompte année 2024/2025 pour un montant de CHF 4'004.55 (Les acomptes demandés pour les charges étaient trop élevés).

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à **Mme Mélanie Schouwey** pour le chapitre suivant.

#### **1 – Ordre et sécurité publique, défense (Conseillère, Mélanie Schouwey) : en charges CHF 97'851.73 et en revenus CHF 47'558.40.**



**Mme Mélanie Schouwey** présente le chapitre 1. Il y a une différence entre le budget et les comptes finaux de CHF 1'504.98. **Mme Mélanie Schouwey** explique que cette différence provient des coûts de suivi de l'appareil de mesure de vitesse installé en 2024.

Les autres comptes n'apportent pas de commentaires supplémentaires. **Mme Mélanie Schouwey** demande s'il y a des questions concernant ce chapitre. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. Antoine Bonvin** pour le chapitre suivant.

## **2 – Formation (Conseiller, M. Antoine Bonvin): en charges CHF 1'238'961.29 et en revenus CHF 164'784.87.**

**M. Antoine Bonvin** explique que ce chapitre présente une diminution des charges de CHF 59'899.83 par rapport au budget.

Le sous-compte 2120.3612.10 relatif à la participation au Cercle scolaire primaire est moins élevé que prévu.

Le sous-compte 2180 relatif à l'accueil extrascolaire présente une diminution de la part communale à la prise en charge du déficit en raison de recettes supplémentaires ainsi que de l'octroi d'une subvention liée à l'augmentation des capacités d'accueil (ouverture d'une salle à Sorens) et l'augmentation des tarifs à la rentrée 2025. Le sous-compte 2170.3010.00 « bâtiment scolaire PA » concernant les concierges présente une diminution liée à l'adaptation des horaires de travail. Le sous-compte 2170.3132.02 présente des honoraires de CHF 2'400.00 non prévus au budget.

Les autres comptes étant principalement des charges de transfert, ils n'apportent pas de commentaires supplémentaires.

**M. Antoine Bonvin** demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens**.

## **3 – Culture, Sports et Loisirs (Conseiller, Hervé Romanens) : en charges CHF 59'851.92 – pas de revenu**

**M. Hervé Romanens** prend la parole et explique que les charges nettes sont CHF 3'132.85 supérieures au budget.

**M. Hervé Romanens** explique que les charges supplémentaires sont dues notamment au sous-compte 3290.3636.02 correspondant à un don de CHF 4'000.- accordé à la 24ème Fête Cantonale des Musique Grue'Zik, ainsi qu'au sous-compte 3420.3140.00 relatif à des travaux d'entretien dans les parcs (taille d'arbres pour sécuriser les lieux).

Les autres comptes n'apportent pas de commentaires supplémentaires.

**M. Hervé Romanens** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Jeanne Rüschi** pour le chapitre suivant.

## **4 – Santé (Conseillère, Mme Jeanne Rüschi) : en charges CHF 429'497.65 et en revenus CHF 1219.90**

**Mme Jeanne Rüschi** explique que ce chapitre présente une diminution des charges de CHF 11'909.97 par rapport au budget.



Le sous-compte 4120.3631.00 concerne la participation aux subventions cantonales pour les soins spéciaux, avec une diminution de CHF 12'933.- par rapport au budget. Il s'agit de notre participation aux subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS du canton, pour les personnes qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Il s'agit de toutes les prestations hors soins médicaux qui se déroulent dans les EMS et qui participent, comme le dit la loi « au maintien et au développement des capacités physiques, psychiques, spirituelles et sociales de la personne ». La subvention est prise en charge à raison de 45 % par l'Etat et 55 % par l'ensemble des communes, au prorata de leur population dite légale. La somme 2025 à répartir entre les communes s'élevait à CHF 66'516'140.- **Mme Jeanne Rüschi** ajoute qu'il peut donc y avoir des variations car les subventions dépendent du nombre de personnes au bénéfice/ou non de prestations complémentaires, au moment de leur entrée en EMS.

Les autres comptes sont exclusivement des charges de transfert et n'amènent pas de commentaire particulier de sa part.

**Mme Jeanne Rüschi** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au chapitre suivant.

#### **5 – Prévoyance sociale (Conseillère, Mme Jeanne Rüschi) : en charges CHF 435'449.92 et en revenus CHF 992.20**

**Mme Jeanne Rüschi** présente pour ce chapitre une augmentation des charges de CHF 200.72.- par rapport au budget 2025. **Mme Jeanne Rüschi** commente les 2 sous-comptes suivants :

Le sous-compte 5451.3636.00 « subventions association A.F.J » : la différence s'explique par l'augmentation des subventions accordées et rajoute qu'il est difficile de prévoir ces montants car ils dépendent du nombre de bénéficiaires et des modes de garde choisis (crèches, maman de jour). **Mme Jeanne Rüschi** précise que la différence se compense intégralement par le compte 5451.3636.01 « subventions garderies ».

Les autres comptes du chapitre 5 n'amènent pas de commentaires de sa part mis à part une hausse inexorable (+7.68% par rapport à 2024).

**Mme Jeanne Rüschi** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **M. François Robadey** pour le chapitre suivant.

#### **6 – Trafic et télécommunication (Conseiller, François Robadey) en charges CHF 338'537.26 et en revenus CHF 25'134.37**

**M. François Robadey** explique que ce chapitre est juste en dessous du budget.

**M. François Robadey** détaille le sous-compte 6150.3111.01 « signalisation des routes » : augmentation de CHF 7'868.- pour la signalisation des routes (pose de miroirs et panneaux pour le parking de l'église). Les sous-comptes 6150.3120.00 et 6150.3141.01 respectivement « électricité et entretien de l'éclairage public », **M. François Robadey** précise que le montant au budget a été sous-estimé (+ CHF 3'960.05) et des réparations sur le réseau ont engendré des coûts supplémentaires (+ CHF 2'861.15). Pour le sous-compte 6150.3141.00 « entretien



du réseau routier » : économie d'environ CHF 14'000.- seuls des travaux strictement nécessaires ont été réalisés.

Le sous-compte 6150.3151.01 « entretien des véhicules » : réparations importantes du tracteur Carraro pour environ CHF 15'000.- qui n'étaient pas prévues au budget pour passer l'expertise.

**M. François Robadey** demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Pascal Mauron**.

**7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire : en charges CHF 614'481.64 et en revenus CHF 558'635.74**

Les charges nettes sont inférieures au budget.

**Compte 71 (Conseiller Pascal Mauron) – Approvisionnement en eau en charges et en revenus CHF 159'263.35. Ce compte est équilibré.**

**M. Pascal Mauron** explique que le sous-compte 7100.3143.01 « canalisation-entretien du réseau » présente un montant de CHF 42'060.50 alors qu'au budget il était prévu CHF 30'000.-. Cette différence est liée à des travaux sur le réseau à la suite d'une fuite sous la route cantonale au niveau du tunnel de la route du Donjon.

**M. Pascal Mauron** demande s'il y a des questions concernant ces comptes comme ce n'est pas le cas, il poursuit.

**Compte 72 (Conseiller Pascal Mauron) – Traitement des eaux usées en charges et en revenus CHF 269'316.79, ce compte est équilibré.**

**M. Pascal Mauron** explique qu'au sous-compte 7200.3151.00 « Entretien de la STAP Pré-le - Pont et Fontanoux » un montant aux comptes de CHF 13'798.75 pour un montant prévu au budget de CHF 6'000.-. Cette différence est due à la révision de la STAP de Fontanoux et du remplacement du moteur de la pompe de cette dernière. Une deuxième pompe a été achetée dans la même foulée pour avoir une meilleure réduction de prix.

**M. Pascal Mauron** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. François Robadey** pour le compte suivant.

**Compte n° 73 (Conseiller François Robadey) – Gestion des déchets en charges CHF 106'399.40 et en revenus CHF 83'602.55**

**M. François Robadey** rappelle que la commune fait partie de l'entente rive gauche pour l'élimination des déchets. Il indique qu'en 2025, une augmentation du prix des sacs rouges a été décidée au niveau de l'entente, compensée par une diminution de la taxe communale sur les déchets de CHF 10.-. Il précise que le taux de couverture s'élève à 78,57 %, en baisse par rapport à 2024, tout en rappelant que le taux de couverture minimal requis est de 70 %. **M. François Robadey** explique qu'un nouveau compte a été créé le 7300.3130.15 concernant vidange et curage d'un séparateur à la déchetterie, travaux réalisés par la maison Hubert Etter suite à l'inspection de l'AIS et le SEn de la déchetterie.



Pour le reste, ce compte n'amenant pas d'autres commentaires, **M. François Robadey** demande s'il y a des questions concernant ce compte. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. le Syndic** pour le compte suivant.

**Compte n° 79 (Conseiller M. le Syndic, Laurent Gremaud) - Aménagement du territoire en charges CHF 67'064.88 et en revenus CHF 45'325.95**

**M. le Syndic** indique que le compte présente une diminution des charges de CHF 10'580.67 par rapport au budget 2025 et en parallèle une augmentation des revenus de CHF 18'925.95.-

**M. le Syndic** précise que la commune a perçu une augmentation des émoluments liée au nombre plus élevé de demandes de permis de construire, tandis que les demandes de cartes de remboursement ont diminué. **M. le Syndic** indique également que la commune a dû changer d'urbaniste, la société Urbasol ayant cessé ses activités dans ce domaine, et que le mandat est désormais assuré par la société Archam.

**M. le Syndic** n'ayant pas de commentaires supplémentaires, il demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **M. Hervé Romanens** pour le chapitre suivant.

**8 – Economie publique (Conseiller Hervé Romanens) en charges CHF 21'107.41 et en revenus CHF 225.00**

**M. Hervé Romanens** explique que les charges nettes sont CHF 4'969.39 inférieures au budget et n'ayant pas d'autres commentaires sur ce chapitre demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à **Mme Mélanie Schouwey** pour le chapitre suivant.

**9 – Finances et impôts (conseillère Mélanie Schouwey) en charges CHF – 15'012.79 et en revenus CHF 2'964'187.26**

**Mme Mélanie Schouwey** présente pour ce chapitre une différence négative de CHF 43'786.29 en charge et une augmentation de CHF 334'973.46 en produit entre les comptes et budget 2025. Ses différences s'expliquent avec les sous-comptes suivants :

**Mme Mélanie Schouwey** présente le sous-compte 9100.3180.00 « Diminution de la provision pour débiteurs douteux » et explique qu'une dissolution partielle de la provision a été effectuée. Elle précise toutefois qu'à la demande de la fiduciaire, un solde de CHF 20'000.- est maintenu au bilan afin de couvrir les actes de défaut de biens des années à venir.

**Mme Mélanie Schouwey** poursuit avec le sous-compte 9100.4000.00 « Impôts communaux généraux », qui présente une augmentation de CHF 96'505.80 par rapport au budget, principalement due à l'arrivée de nouveaux citoyens. **Mme Mélanie Schouwey** indique que ce poste intègre une projection pour l'année 2025.

Le sous-compte 9100.4000.10 « Impôts sur le revenu des personnes physiques des années précédentes » présente un montant de CHF 126'015.40. **Mme Mélanie Schouwey** précise que, selon les directives du Service des communes, aucun montant ne peut être inscrit au



budget pour ce poste. **Mme Mélanie Schouwey** explique que certaines taxations parviennent tardivement, après la clôture des comptes, ce qui implique que les montants figurant au compte 9100.4000.00 sont en partie estimés. Les écarts constatés pour les années 2023 et 2024 doivent ainsi être corrigés, ce qui constitue précisément le rôle du compte 9100.4000.10.

Le sous-compte 9100.4000.30 « Impôts sur les prestations en capital » présente une augmentation de CHF 25'024.30 par rapport au budget. **Mme Mélanie Schouwey** précise que, comme chaque année, ce poste reste difficile à estimer.

Les sous-comptes 9100.4001.00 et 9100.4001.10 « Impôt sur la fortune des personnes physiques – année fiscale et années précédentes » présentent une augmentation de CHF 29'429.70. Celle-ci s'explique par l'arrivée de nouveaux citoyens ainsi que par les corrections des années précédentes, à l'instar des impôts sur le revenu.

**Mme Mélanie Schouwey** présente ensuite le compte 9100.4010.10 « Impôt sur le bénéfice des personnes morales – années précédentes », en précisant qu'il s'agit des impôts des entreprises. **Mme Mélanie Schouwey** indique que les estimations des années précédentes étaient trop élevées et qu'un rectificatif de CHF -7'558.75 a été enregistré.

Le compte 9101 « Impôts communaux spéciaux » présente une augmentation de CHF 61'116.95. **Mme Mélanie Schouwey** explique que cette hausse provient principalement des gains immobiliers, des mutations immobilières ainsi que des impôts sur les successions et les donations. **Mme Mélanie Schouwey** précise que les impôts sur les gains immobiliers sont basés sur les années précédentes ainsi que sur les nouvelles constructions potentielles.

Concernant le compte 95, **Mme Mélanie Schouwey** indique que la commune a perçu un montant supplémentaire de CHF 5'345.98 par rapport au budget grâce à la redevance de Gruyères Energie ainsi qu'aux dividendes de SI Everdes et Gruyère Energie.

Enfin, s'agissant du sous-chapitre 99 « Postes non ventilables », **Mme Mélanie Schouwey** précise que ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier de sa part.

**Mme Mélanie Schouwey** n'ayant plus de commentaires sur ce chapitre, elle demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, **Mme Mélanie Schouwey** passe la parole à **M. le Syndic** pour le résumé des différents chapitres.

**M. le Syndic** prend la parole et présente le résumé des chapitres qui montre un bénéfice de CHF 124'145.19.

**M. le Syndic** explique que le budget élaboré était volontairement serré afin d'éviter les mauvaises surprises. Il indique que, par rapport au budget, les écarts constatés s'expliquent principalement par des charges de transfert moins élevées que prévu ainsi que par des revenus supérieurs aux estimations, en particulier en ce qui concerne les personnes physiques.



En comparaison avec les comptes 2024, **M. le Syndic** relève une augmentation du bénéfice de plus de CHF 80'000.–. **M. le Syndic** précise que cette évolution s'explique principalement par une hausse des recettes fiscales d'environ CHF 200'000.–. Parallèlement, il constate une augmentation des charges, notamment pour l'administration d'environ CHF 20'000.–, pour la santé d'environ CHF 45'000.–, pour la prévoyance sociale d'environ CHF 30'000.– ainsi que pour les routes et les transports d'environ CHF 30'000.–.

**M. le Syndic** ajoute que les rectificatifs liés aux impôts des années précédentes devraient diminuer à l'avenir. **M. le Syndic** conclut en soulignant l'importance de maintenir une gestion budgétaire rigoureuse afin de retarder au maximum une éventuelle augmentation des impôts.

**M. le Syndic** explique que depuis la mise en place du plan comptable MCH2, une liste des comptes ayant un dépassement supérieur à CHF 6'000.- et 20% du budget doit être présentée à l'assemblée. La liste est présentée au beamer. **M. le Syndic** précise que les comptes ont déjà été commentés lors de la présentation de chaque chapitre et qu'ils ne seront pas revus.

Compte	Désignation	Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Ecart 2025 Charges	Ecart 2025 %	Commentaire
0220.3118.00	Développement et acquisition de logiciels, de licences	20'157.97	6'800.00	13'357.97	196.44	remplacement serveur et hébergement/accord de la commission financière
6150.3111.01	Signalisation des routes	9'868.40	2'000.00	7'868.40	393.42	pose de miroirs pour la sécurité et pose panneaux pour le parking de l'église
6150.3151.01	Entretien des véhicules	18'987.25	8'000.00	10'987.25	137.34	frais de réparation concernant le tracteur Carraro
7100.3143.00	Contrats de maintenance et frais fontainier	31'185.60	40'000.00	-8'814.40	-22.036	
7100.3143.01	Canalisations/ entretien du réseau par des tiers (travaux)	42'060.50	30'000.00	12'060.50	40.20	déplacement de la conduite pour projet de construction RF 448 - accord de la commission financière
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	9'658.29	482.30	9'175.99	1902.55	imputation pour équilibrer le compte
7200.3151.00	Entretien STAP Pré-le-Pont et Fontanoux AIS	13'798.75	6'000.00	7'798.75	129.98	fourniture de nouvelles pompes

**M. le Syndic** passe au point 2.2 du Tractanda

## 2.2 Comptes d'investissements

**M. le Syndic** fait le constat que les revenus des comptes d'investissements proviennent principalement des taxes de raccordement. Les taxes de raccordement doivent être comptabilisées dans les comptes d'investissements et doivent servir au maintien du réseau d'eau et d'épuration.

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions concernant les comptes d'investissements. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** fait le décompte des investissements terminés.

Décomptes des investissements terminés à fin 2025 :



### Boucllement : informatique

**Informatique** **cpte 0220.5200.00**

#### **Décompte final**

Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	35'000.00
Total des dépenses		CHF	<u>34'216.20</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>-783.80</u>

### Boucllement : PIEP et règlement communal

**PIEP et règlement communal** **cpte 7100.5290.00**

#### **Décompte final**

Budget voté en assemblée	décembre 2015	CHF	40'000.00
Total des dépenses		CHF	<u>16'874.50</u>
Crédit non utilisé		CHF	<u>-23'125.50</u>

### Boucllement : planification projets de génie civil

**Planification projets de génie civil** **cpte 6150.5010.11**

#### **Décompte final**

Budget voté en assemblée le	15.12.22	CHF	30'000.00
Total des dépenses		CHF	<u>28'899.00</u>
Solde non utilisé		CHF	<u>-1'101.00</u>



## **Boucllement : réfection routes communales**

<b>Réfection Routes communales</b>			<b>apte 6150.5010.13</b>
<b>Décompte final</b>			
Budget voté en assemblée le	19.12.24	CHF	60'000.00
Total des dépenses		CHF	75'545.25
<b>Crédit dépassé de</b>		<b>CHF</b>	<b><u>15'545.25</u></b>

**M. le Syndic** passe la parole à **M. François Robadey**.

**M. François Robadey** rappelle que, lors de l'assemblée communale du 19 décembre 2024, un budget d'investissement de CHF 60'000.– a été adopté pour la réfection de plusieurs tronçons de routes, à savoir la route du Donjon, la route de Fontanoux côté Morlon, la route de Pra Raboud, la route des Chesaux ainsi que la route du Village.

**M. François Robadey** précise que, pour la route du Village, il était initialement prévu de procéder uniquement à la suppression des déformations entre le domicile de M. Jean-Paul Deschenaux et celui de M. et Mme Maurice et Marie-Thérèse Ruffieux. Toutefois, compte tenu de l'état général de la chaussée et de la présence d'une entreprise sur site, des travaux complémentaires ont été réalisés, notamment devant le domicile de M. Benoît Pugin ainsi que dans le secteur de la présélection en direction de la route de Corbières.

**M. François Robadey** indique qu'un dépassement de budget de CHF 15'545.25 a ainsi dû être comptabilisé dans le compte d'investissement en raison de ces travaux supplémentaires. Il précise que cette situation oblige le Conseil communal à soumettre ce dépassement à l'approbation de l'assemblée communale.

**M. François Robadey** ajoute qu'en parallèle, un montant de CHF 15'000.– avait été inscrit au budget de fonctionnement pour l'entretien des routes, mais que seuls CHF 1'195.25 ont finalement été comptabilisés sur ce poste.

**M. François Robadey** demande à l'assemblée s'il y a des questions comme ce n'est pas le cas, **M. le Syndic** passe la parole à la commission financière pour son préavis.

**M. Jean-Philippe Yerly**, Président de la commission financière prend la parole :

« Ayant reçu toutes les informations nécessaires, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter le dépassement tel que présenté concernant la réfection complémentaire de la route du village, pour un montant de CHF 15'545.25. »

**M. le Syndic** remercie **M. Jean-Philippe Yerly**, puis passe au vote. Il invite les citoyennes et citoyens qui approuvent le dépassement de crédit de CHF 15'545.25 pour la réfection des routes communales à lever la main.

Avis contraire : 1

Abstention : 0



**Résultat du vote :** Le dépassement de crédit de CHF 15'545.25 est approuvé à la majorité.

**M. Maurice Ruffieux** prend la parole et demande pourquoi tous les trous n'ont pas été bouchés, et demande si les gens avaient besoin de lunettes pour voir les trous. **M. François Robadey** répond qu'il comprend la remarque et que le maximum a été fait, il rappelle que le but était de combler les trous (à 95 % les trous ont été bouchés) et pas de refaire toute la route. **M. Ruffieux** répond que tous les trous n'ont pas été bouchés. **M. Robadey** propose de prendre contact avec **M. Ruffieux** pour en parler.

### **Boucllement : transformation salle des échecs du restaurant**

Transformation salle des Echecs du Restaurant		cpte 0290.5040.03
<b>Décompte final</b>		
Budget voté en assemblée le	14.12.23	CHF 88'000.00
Total des dépenses		CHF 65'124.89
<b>Solde non utilisé</b>		<b>CHF -22'875.11</b>

**M. le Syndic** présente le bilan.

### **Bilan**

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2025
1	ACTIF	13'304'268.29	11'672'079.26	11'712'685.49	13'263'662.06
10	Patrimoine financier	4'437'184.22	11'560'767.26	11'431'480.99	4'566'470.49
100	Disponibilités et placements à court terme	2'658'062.13	5'434'913.37	5'245'182.44	2'847'793.06
101	Créances	-1'227'283.46	3'378'992.17	3'923'660.95	-1'771'952.24
104	Actifs de régularisation	2'248'493.20	2'737'061.72	2'260'637.60	2'724'917.32
107	Placements financiers à long terme	16'162.35	9'800.00	2'000.00	23'962.35
108	Immobilisations corporelles PF	741'750.00			741'750.00
14	Patrimoine administratif	8'867'084.07	111'312.00	281'204.50	8'697'191.57
140	Immobilisations corporelles PA	8'695'964.12	111'312.00	257'492.60	8'549'783.52
142	Immobilisations incorporelles PA	70'327.40		15'874.20	54'453.20
145	Participations, capital social PA	100'792.55		7'837.70	92'954.85
2	PASSIF	-13'304'268.29	733'908.30	693'302.07	-13'263'662.06
20	Capitaux des tiers	-2'164'724.97	557'833.01	451'872.94	-2'058'764.90
200	Engagements courants	-70'485.55	259'807.95	247'916.59	-58'594.19
204	Passifs de régularisation (RG)	-103'225.51	220'846.51	198'656.35	-81'035.35
206	Engagements financiers à long terme	-1'304'978.35	56'096.30	5'300.00	-1'254'182.05
208	Provision à long terme	-677'535.56	19'982.25		-657'553.31
209	Engagements envers les financements spéciaux	-8'500.00	1'100.00		-7'400.00
29	Capital propre	-11'139'543.32	176'075.29	241'429.13	-11'204'897.16
290	Financement spéciaux	-2'800'014.76	32'945.89	117'283.94	-2'884'352.81
295	Réserve liée au retraitement PA	-1'001'905.81	143'129.40		-858'776.41
299	Excédent ou découvert du bilan	-7'337'622.75		124'145.19	-7'461'767.94



Commune d'Echarlens

Le bilan n'apportant pas de commentaire particulier de la part de **M. le Syndic** et aucune question n'étant posée, **M. le Syndic** passe aux engagements hors bilan.

Les engagements hors bilan se montent à CHF 2'508'817.42 il s'agit de la part de la commune d'Echarlens pour les associations intercommunales.

### Engagement hors bilan 2025

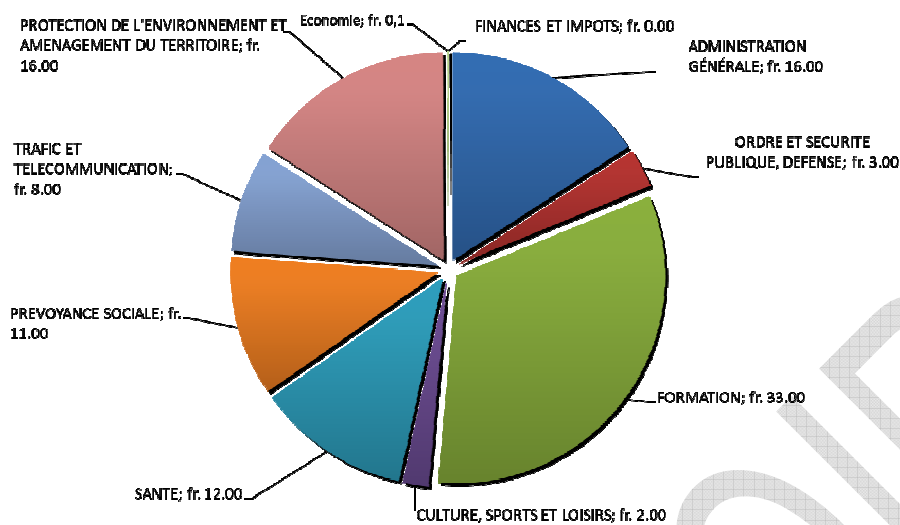
<b>Associations de communes (participations communales)</b>	<b>Participation communale Etat au 31.12.2025</b>
<b>CO de la Gruyère Association des communes de la Gruyère pour le cycle d'orientation</b>	
Part communale - Echarlens: 1.33%	<b>1'123'086.00</b>
<b>RSSG - Réseau Santé et Social de la Gruyère</b>	
Part communale - Echarlens: 1.33%	<b>678'897.00</b>
<b>ARG - Association Régionale La Gruyère</b>	
Part communale - Echarlens: 1.36%	<b>-43'168.07</b>
<b>AIS - Association intercommunale pour l'épuration du bassin de la Sionge</b>	
Part communale - Echarlens: 2.02%	<b>734'590</b>
<b>Secours Sud Fribourgeois Glâne - Veveyse - Gruyère</b>	
Part communale - Echarlens: 0.77%	<b>15'412.49</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2'508'817.42</b>

**M. Le Syndic** présente le graphique des dépenses :



## Graphique des dépenses

Le graphique présentant la répartition des charges par secteur :



- Les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge ;
- Les 3 postes de charges principaux sont la formation, puis la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire enfin l'administration générale.

**M. le Syndic** explique que, par rapport aux comptes 2024, les différents postes présentent des montants quasiment identiques, avec des variations très faibles, inférieures à CHF 1.–.

**M. le Syndic** précise que la répartition des charges évolue peu d'une année à l'autre, tout en rappelant que le montant total des charges continue d'augmenter.

Il relève également qu'environ un tiers des dépenses est consacré à la formation. Enfin, **M. le Syndic** indique qu'au vu des votations récentes relatives notamment au centre sportif et aux établissements médico-sociaux, les charges de transfert de la commune devraient augmenter d'environ CHF 300'000.– au cours des cinq prochaines années.

**M. le Syndic** demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il lit uniquement la dernière partie du rapport de la fiduciaire.

« Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables de la Commune d'Echarlens pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.



Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels. »

**M. le Syndic** ne présente pas le rapport de gestion relatif aux comptes 2025 car il était également disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal et sur les tables de cette assemblée. **M. le Syndic** explique que ce rapport est une analyse de la situation financière actuelle de la commune ainsi qu'une analyse plus fine au moyen d'indicateurs financiers.

Avant de passer la parole à **M. Jean-Philippe Yerly**, Président de la commission financière, **M. le Syndic** profite de remercier très sincèrement les membres de la commission financière avec qui les relations sont toujours excellentes.

### 2.3 Rapport de la commission financière

**M. Jean-Philippe Yerly** prend la parole : « *La commission financière et le conseil communal se sont rencontrés le 30 mars 2026 afin d'examiner les comptes de fonctionnement et d'investissements 2025.*

*Ceux-ci vous sont présentés ce soir en assemblée communale, et les comptes de fonctionnement présentent une situation bénéficiaire à hauteur de CHF 124'145.19, pour un total de charges de CHF 3'805'157.75 et de revenus de CHF 3'929'302.94.*

*Les discussions avec le Conseil communal ont été constructives et ont apporté toutes les réponses à nos questions. Sur cette base et après lecture du rapport de révision de la Fiduciaire Fidiconsult, nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter les comptes 2025 tels que présentés. »*

**M. le Syndic** tient à remercier la commission financière pour son travail et la collaboration qui est toujours un plaisir. **M. le Syndic** tient également à remercier l'administratrice des finances, Mme Daniella Pasquier, pour son engagement à toute épreuve et son efficacité.

**M. le Syndic** reprend la parole et propose d'approuver les comptes 2025.

### 2.4 Approbation des comptes

**M. le Syndic** propose de passer au vote les comptes 2025 et précise que selon l'article 18 al.3 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

**M. le Syndic** invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2025 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

**Avis contraire : 0**

**Abstention : 0**

**Résultat du vote : Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité.**

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour sa confiance.



**M. le Syndic** passe la parole à M. Antoine Bonvin pour le point 3 du Tractanda.

### **3. Règlement de l'accueil extrascolaire**

---

**M. Antoine Bonvin** présente le règlement relatif à l'accueil extrascolaire en précisant qu'il s'agit principalement d'une mise à jour nécessaire. Il indique que le règlement actuellement en vigueur date de 2013 et que, depuis lors, la réalité de l'accueil extrascolaire a évolué. Il explique que cette révision vise à mettre le règlement en conformité avec la législation cantonale, en particulier les articles 6 et 11 de la LStE, tout en l'adaptant au fonctionnement actuel du service.

**M. Antoine Bonvin** relève trois évolutions principales. La première concerne une adaptation de la méthode de calcul du revenu déterminant, désormais harmonisée au niveau cantonal, afin de garantir une plus grande équité entre les familles. La deuxième porte sur une clarification de la gouvernance, avec une définition plus précise des rôles du ou de la responsable de l'accueil extrascolaire ainsi que de la commission AES (représentant des conseils communaux d'Echarlens, Sorens et Marsens). Enfin, la troisième évolution vise un renforcement des aspects administratifs, notamment en ce qui concerne les inscriptions, les délais et les modalités de fonctionnement.

**M. Antoine Bonvin** précise que le projet a été élaboré de manière rigoureuse, conformément aux recommandations en vigueur, et qu'il a fait l'objet des préavis du Service de l'enfance et de la jeunesse, du surveillant des prix ainsi que d'un avis de droit externe. Il indique enfin que ce règlement a été validé par les conseils communaux des trois communes concernées, à savoir Echarlens, Marsens et Sorens.

**M. Antoine Bonvin** indique que le nouveau règlement a été approuvé par l'assemblée communale de Sorens. Il précise qu'en cas d'acceptation par l'assemblée de ce soir, celui-ci devra encore être validé par l'assemblée communale de Marsens prévue au mois de mai, puis soumis à l'approbation de l'autorité cantonale compétente, soit la Direction de la santé et des affaires sociales.

En conclusion, **M. Antoine Bonvin** souligne que ce règlement permet de disposer d'un cadre clair, actualisé et adapté aux besoins actuels. Il indique que le Conseil communal en recommande l'acceptation et remercie l'assemblée pour son attention.

**M. le Syndic** passe la parole à **M. Jean-Philippe Yerly** pour le préavis de la commission financière.

**M. Jean-Philippe Yerly** prend la parole : « Ayant reçu toutes les informations nécessaires, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter le nouveau règlement de l'AES. »

M. le Syndic remercie la commission financière et demande s'il y a des questions comme ce n'est pas le cas il demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent le nouveau règlement pour l'AES de lever la main.

**Avis contraire : 0**

**Abstention : 0**



**Résultat du vote : Le règlement de l'AES approuvés à l'unanimité.**

**4. Information du Conseil communal**

---

**M. le Syndic** présente le guichet virtuel permettant de commander via le site internet de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch) des documents tels qu'attestation de domicile, attestation de séjour, attestation d'établissement.

**M. le Syndic** donne les vacances de l'administration pour cet été et précise que la fermeture sera du 25 juillet au 17 août compris. Il rappelle également que les informations sur notre commune se trouvent sur l'application iGruyère et sur notre site internet.

**M. le Syndic** propose de passer au point suivant du tractanda.

**5. Divers**

---

**M. le Syndic** indique qu'il souhaite revenir, dans ce point, sur les demandes formulées lors de l'assemblée du mois de décembre. **M. le Syndic** rappelle notamment que **M. Jean-Pierre Philipona** avait soulevé une problématique liée au trafic important sur la route du Donjon.

**M. le Syndic** précise que, suite à cette intervention, la commune a pris contact avec la police de proximité, laquelle est intervenue sur place afin d'effectuer des contrôles, plusieurs amendes ayant été infligées. **M. le Syndic** ajoute que, selon les informations transmises par la police de proximité, des contrôles seront encore réalisés de manière ponctuelle. Il ressort toutefois que la majorité des véhicules concernés appartenaient à des riverains.

**M. le Syndic** rappelle que c'est avec plaisir que les conseillers accueillent les informations, propositions de l'assemblée. De plus, **M. le Syndic** rappelle que les citoyens et les citoyennes peuvent en tout temps contacter les conseillers communaux ou l'administration pendant les heures d'ouverture.

La parole est donnée à l'assemblée pour les divers.

**M. Maurice Ruffieux** s'interroge sur les mesures envisagées par la commune pour réduire les nuisances sonores causées par les poids lourds sur la route du Village. **M. le Syndic** indique qu'aucune action n'est actuellement prévue et précise que la seule solution consisterait à poser un revêtement phonique absorbant.

**Mme Marie-Thérèse Ruffieux** propose de limiter la vitesse à 30 km/h sur cette route et ne comprend pas la réticence de la commune à adopter cette mesure. **M. le Syndic** explique qu'une telle limitation nécessite des aménagements spécifiques, notamment pour les piétons. **Mme Ruffieux** cite l'exemple de la commune de Vaulruz, où une zone 30 a été mise en place sans aménagement particulier.

En réponse, **M. le Syndic** rappelle que la commune est membre de l'association MOBUL et que, dans le cadre du prochain Plan d'aménagement 5 (PA5), la réfection de la route du Village prévoit justement l'introduction d'une limitation à 30 km/h.

**M. François Robadey** précise que le financement du PA5 par la Confédération n'est pas encore garanti, bien que les retours soient plutôt favorables, et que les travaux pourraient se



dérouler entre 2028 et 2032. Il ajoute que si la Confédération prend en charge 40 % des coûts, certaines exigences devront être respectées, notamment en matière de mobilité et de réduction du bruit. Cela inclurait, par exemple, l'aménagement d'arrêts de bus dans le village, la plantation d'arbres supplémentaires et la création de pistes cyclables.

Il conclut en rappelant que la décision finale concernant cet investissement reviendra à l'assemblée communale.

**M. Jacques Pugin** s'interroge sur le pont du Fourchaud, actuellement limité à 18 tonnes dans les deux sens, et demande s'il serait possible d'abaisser cette limite, estimant que l'ouvrage ne garantit pas une sécurité durable. Il souligne également qu'une réduction du tonnage permettrait de diminuer le trafic des poids lourds.

**M. François Robadey** répond que le pont fait actuellement l'objet d'analyses réalisées par un ingénieur. Il rappelle par ailleurs qu'en 2024, l'assemblée communale a approuvé un crédit d'étude pour la traversée du village. Dans le PA5 la réfection du pont est inscrite pour un montant de 2 millions de francs. Il précise que l'option envisagée serait de conserver l'ouvrage, éventuellement de l'assainir, et d'étudier la mise en place d'un passage en alternance.

**M. Jacques Pugin** attire encore l'attention sur la future exploitation de la gravière de Botterens, dont le chantier doit prochainement débiter, en indiquant que les camions à vide pourraient privilégier un passage par Echarlens pour desservir la centrale de Sorens.

**M. François Robadey** et **M. le Syndic** précisent que la commune a fait opposition à ce projet et ajoutent que le permis d'exploiter de la gravière impose aux camions d'emprunter la route de Broc et la semi-autoroute. **M. le Syndic** rappelle enfin qu'une demande de réduction du tonnage avait déjà été déposée par le passé, mais qu'elle avait été refusée par les autorités cantonales à Fribourg.

**M. Jérôme Pugin** prend la parole au sujet des contrôles de protection incendie réalisés dans les immeubles plurifamiliaux et souhaite savoir à qui s'adresser en cas de questions.

**Mme Mireille Romanens** précise que le spécialiste feu de la commune est M. Laurent Dousse.

**M. Jérôme Pugin** indique son lieu d'habitation. Sur cette base, **M. le Syndic** explique que l'immeuble concerné n'a pas encore obtenu de permis d'habitation et que, pour pouvoir le délivrer, un contrôle — normalement effectué en fin de construction — a eu lieu il y a trois semaines en présence de M. Laurent Dousse.

**M. Jérôme Pugin** précise que les corrections demandées ont été effectuées, mais relève que, dans le parking partagé avec la PPE, certains éléments comme du bois de feu sont entreposés, alors que les copropriétaires doivent, par exemple, ranger leur poussette.

**Mme Mireille Romanens** explique que les prescriptions évoquées proviennent de l'ECAB, qui a établi une fiche transmise aux régies des immeubles concernés dans le cadre du permis d'occuper provisoire.

**M. Manuel Leises** prend la parole au sujet du caillou situé devant le restaurant, noirci à la suite d'un accident survenu il y a deux ans, et demande quelles mesures la commune envisage.

**M. le Syndic** répond qu'une offre a été sollicitée afin de procéder au nettoyage et d'aménager l'endroit avec des fleurs.

**M. Jérôme Pugin** demande si le calendrier de réalisation de la place de jeux est déjà défini.



**M. Hervé Romanens** explique qu'une demande du Conseil des parents avait été formulée afin de participer au projet. Une séance a eu lieu, jugée constructive et enrichissante. Des adaptations sont actuellement en cours et des demandes d'offres ont été lancées.

**M. Hervé Romanens** précise que la réalisation est envisagée au plus tôt pour les vacances d'été.

**M. le Syndic** prend la parole pour le mot de la fin. **M. le Syndic** tient tout d'abord à remercier les personnes présentes qui ont pris le temps de participer à l'assemblée communale. Leur présence est le signe de leur engagement et de leur intérêt pour la vie de la commune. **M. le Syndic** tient à remercier également la population pour la confiance montrée lors des dernières élections.

**M. le Syndic** tient à saluer l'investissement des conseillères et conseillers communaux, dont le travail constitue un pilier essentiel au bon fonctionnement de la commune. **M. le Syndic** adresse également ses remerciements à **Mme Mireille Romanens** et à **Mme Laurence Buchs** pour leur implication sans faille, leur dévouement et leur engagement quotidien, éléments essentiels au bon fonctionnement de l'administration. Sa gratitude est également exprimée à **Mme Daniella Pasquier**, administratrice des finances, pour la gestion rigoureuse et professionnelle des finances communales.

**M. le Syndic** relève que l'engagement dans la vie communale constitue une expérience enrichissante, bien que jalonnée de défis. Les enjeux liés notamment aux établissements scolaires, aux projets de construction ainsi qu'au vieillissement de la population offrent des opportunités d'agir concrètement pour le bien de la commune. Ces défis sont toutefois importants et auront des répercussions sur les finances et les prestations futures. Il conviendra dès lors de faire preuve de détermination afin de trouver des réponses adaptées et de maîtriser au mieux l'évolution des charges et des prestations.

**M. le Syndic** souligne que le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel du bureau communal mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins des citoyens avec diligence et efficacité. Il est rappelé que certaines procédures peuvent paraître longues, mais que chaque décision est prise dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens.

**M. le Syndic** conclut en adressant ses sincères remerciements à **M. Pascal Mauron**, qui a choisi de ne pas se représenter pour la prochaine législature et ses félicitations à **M. Malik Firuz** qui a été élu lors des dernières élections.

Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons un bel été et une excellente soirée à tous et à toutes ! »

**M. le Syndic** clôt l'assemblée communale à 21h05.

**La secrétaire**

Laurence Buchs

**Le syndic**

Laurent Gremaud